



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

enseignement agricole

Question écrite n° 56054

Texte de la question

M. Jean-Claude Lemoine attire l'attention de M. le ministre de l'agriculture et de la pêche sur les difficultés auxquelles se trouve confronté l'enseignement agricole. Actuellement, l'enseignement est assuré par quatre composants : l'enseignement public, l'enseignement privé confessionnel (CNEAP), l'enseignement associatif par alternance (MFR) et l'enseignement professionnel (UNREP). Cette diversité a permis de nombreuses années de répondre aux besoins des jeunes attirés par les différentes filières agricoles, à la demande des différentes spécialités agricoles régionales. L'originalité de cet enseignement, son lien constant avec la profession, ses innovations pédagogiques, ont contribué à sa réussite. Or, aujourd'hui l'ensemble de ces acquis semble remis en question. C'est ainsi que l'Union nationale des maisons familiales rurales dénonce une politique délibérée et insidieuse de gel des financements et de création de classes : aucune ouverture de classe de seconde générale et technologique ou de baccalauréat technologique, de classe de BTS, n'a été autorisée et ce malgré les résultats obtenus jusqu'à présent : oubli des DOM TOM, etc. Ces décisions posent clairement le devenir de l'enseignement agricole autre que public. Ne pouvant accepter un tel démantèlement programmé, les maisons familiales rurales, le CNEAP et l'UNREP ont décidé de quitter le Conseil national de l'enseignement agricole lors de sa réunion du 30 novembre dernier. Un tel incident ne s'était jamais produit depuis la création de cette instance en 1985. Aussi, il lui demande de bien vouloir lui indiquer la position qu'il entend adopter à ce sujet et les mesures qu'il compte prendre afin de pérenniser l'enseignement agricole dans sa diversité.

Texte de la réponse

Les représentants des enseignements agricoles privés, enseignement privé confessionnel, Maisons familiales rurales et Union nationale rurale d'éducation et de promotion, manifestent leur crainte de voir l'enseignement agricole remis en cause suite à la séance du Conseil national de l'enseignement agricole du 30 novembre 2000. Ces craintes sont infondées, puisque, lors de cette séance, la direction générale de l'enseignement et de la recherche du ministère de l'agriculture et de la pêche a présenté un dossier d'évolution des structures pédagogiques qui fait apparaître pour l'année 2001 un solde net de 47 ouvertures de classes dans l'enseignement agricole public et de 46 ouvertures de classes dans l'enseignement agricole privé. D'autre part, le ministère de l'agriculture et de la pêche n'a pas l'intention de se séparer de certaines formations. En ce qui concerne les formations de niveau V, c'est-à-dire les 4e, 3e et les certificats d'aptitude professionnelle agricole (CAPA), ce sont 34 classes nouvelles qui ouvriront à la rentrée 2001. Pour ce qui est de la filière « services », la direction générale de l'enseignement et de la recherche est associée à une réflexion générale sur le niveau CAP de ces formations, menée par le ministère délégué à l'enseignement professionnel. En attendant ses conclusions, la rénovation de ces formations entreprise dans l'enseignement agricole a été suspendue. Enfin, pour la période 1992-2000, la subvention de fonctionnement aux établissements privés a augmenté de 121 %. En 2001, ces crédits de fonctionnement s'élèvent à 1 600 millions de francs, en augmentation de 21 millions de francs (soit + 1,33 %). Il n'y a donc aucune remise en cause de l'enseignement privé de la part du ministère de l'agriculture et de la pêche.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Claude Lemoine](#)

Circonscription : Manche (1^{re} circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 56054

Rubrique : Enseignement privé

Ministère interrogé : agriculture et pêche

Ministère attributaire : agriculture et pêche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 25 décembre 2000, page 7237

Réponse publiée le : 12 février 2001, page 940